

### 3. Suivi et évaluation du programme et des projets

Le suivi et l'évaluation du programme PVD doivent permettre pour chaque projet local de :

1. **Piloter et déployer** le programme : s'assurer de sa bonne mise en œuvre, de la mise en place de la comitologie et de la gouvernance nécessaires à la mobilisation et l'adhésion des acteurs concernés, de la bonne répartition des ressources humaines et financières entre les différentes actions, dans le respect des objectifs fixés dans la convention d'adhésion et la convention-cadre.
  - ⇒ il s'agit de s'assurer du **déploiement territorialisé du projet** mesuré à l'aide d'**indicateurs de suivi**.
2. **Apprécier les effets du projet** mis en œuvre sur le terrain, en recherchant si les moyens (juridiques, techniques, administratifs ou financiers) déployés permettent de produire les effets attendus de ce programme et d'atteindre les objectifs fixés.
  - ⇒ il s'agit d'évaluer l'**efficacité du projet** grâce à la mise en place d'une **démarche de résultat**, qui sera mesurée à l'aide d'**indicateurs de résultat et d'impact**.
  - ⇒ le programme PVD vise à renforcer les fonctions de centralités des petites villes. Pour apprécier l'efficacité des projets locaux, il conviendra de prendre en considération dans la démarche d'évaluation le caractère **systemique** de ces fonctions de centralités et le **dynamisme des territoires** bénéficiaires.

**L'ensemble de ces démarches permettent de rendre compte** auprès des partenaires, mais surtout des **bénéficiaires** et des **habitants des territoires** concernés par les actions menées au titre du programme, sur la manière dont le programme a été mis en œuvre et sur les résultats obtenus.

#### Suivi et évaluation : deux exercices différents mais complémentaires

Le suivi permet de **suivre l'exécution des actions destinées à la mise en œuvre du projet**. Il s'agit d'un processus continu de collecte de données qui doit être suffisamment simple pour être durable dans le temps.

**L'évaluation procède de la mesure des effets produits par une politique publique**. Elle est nécessairement plus exigeante car elle s'appuie, autant que possible, sur le croisement de plusieurs sources d'information quantitatives et qualitatives (données statistiques, documentation, entretiens, enquêtes, etc.)

Pour que le suivi et l'évaluation du programme puissent être conduits au national par l'ANCT, il est nécessaire que chaque projet fasse l'objet d'un suivi sous l'égide du comité local de projet.

De même, les comités régionaux des financeurs pourront mener une évaluation des projets mis en œuvre dans leur région, en lien avec les équipes nationales de l'ANCT. Sous l'égide du comité local de projet, le pilotage des projets locaux nécessite la mise en place d'un processus de suivi qui devra permettre de garantir le bon déploiement du projet afin de pouvoir s'assurer, à terme, de son efficacité, au regard des attentes relatives aux fonctions de centralités de la commune.

L'ANCT mettra à disposition des modèles types d'outils qui pourront être complétés par les acteurs régionaux et locaux. Il sera recherché en priorité la mobilisation des données déjà collectées pour la constitution des indicateurs, afin d'alléger au maximum la charge administrative collective dans la collecte des données.

Au-delà du suivi du déploiement des actions, la démarche d'évaluation est indispensable pour s'assurer de **l'atteinte des objectifs** fixés et de la mesure de **l'efficacité des résultats**, au regard de la mesure de **ses effets sur les habitants** des territoires bénéficiaires.

Une **évaluation nationale** du programme sera confiée à un comité d'évaluation piloté par l'ANCT. Ce comité, qui associera les parties prenantes, sera chargé de définir et mettre en œuvre un plan d'évaluation global du programme. Un référentiel d'évaluation sera rédigé par le comité dans l'année qui suit le démarrage du programme et proposé à la validation du ministre. L'évaluation nationale se nourrira des données de reporting régionales et départementales.

Le dispositif d'évaluation des projets locaux devra être défini dès la conception du projet, au regard des objectifs fixés, et précisé dans la convention-cadre pluriannuelle, en accord avec l'ensemble des partenaires cosignataires. Ce dispositif reposera sur l'adoption d'une démarche de résultat intégrant les outils de mesure que sont les indicateurs de résultat.

Il servira également à informer la population et les acteurs de la société civile sur l'efficacité des actions menées.

L'évaluation **mesure les résultats des actions** sur le territoire et leur pertinence au regard des **objectifs fixés et des moyens déployés**. S'il y a lieu, elle peut ainsi réorienter les moyens et revoir l'organisation. Un premier chantier consiste à s'assurer que les actions réalisées produisent de réels effets sur les habitants et qu'elles contribuent à la revitalisation attendue des fonctions de centralité des communes.

Des questions portant sur les différents axes thématiques du projet de revitalisation (habitat, commerce, mobilités, services...), proposées dans le tableau suivant, sans souci d'exhaustivité, pourront servir de base aux évaluations. Les travaux pourront utilement s'appuyer sur le Référentiel national pour l'évaluation des ÉcoQuartiers. Les résultats de ces travaux seront intégrés au rapport régional annuel.

Thématique PVD	Questionnements possibles pouvant servir de base à une évaluation
<b>Général</b>	Quelle est l'évolution de la population dans le bassin de vie ? Dans le centre-ville ? Par classe d'âge ? Comment évolue le bien-être de la population dans le bassin de vie, par genre et par âge ? La fonction de centralité est-elle améliorée ? Les impératifs de la transition écologique en matière d'empreinte carbone des projets soutenus, de préservation de la biodiversité et de sobriété foncières sont-ils respectés ?
<b>Habitat</b>	La vacance de logements diminue-t-elle ? Le parc de logements indignes diminue-t-il ? Les logements sont-ils adaptés aux besoins des habitants (taille, qualité, classe d'âge, qualité thermique...) ? Quelle est l'évolution du prix moyen des logements et du foncier ?

	<p>L'évolution des prix des logements et du foncier est-elle compatible avec l'évolution des revenus de la population ?</p> <p>Quelles surfaces de logements sont réhabilitées ? Quelles sont les surfaces créées ?</p>
<b>Commerces</b>	<p>La vacance commerciale diminue-t-elle ?</p> <p>Comment évoluent le nombre et la variété des commerces ?</p> <p>La pérennité des nouveaux commerces augmente-elle ?</p> <p>Quelles sont les surfaces de commerces réhabilités et les surfaces nouvelles créées ?</p>
<b>Economie locale et emploi</b>	<p>Des entreprises ou établissements d'entreprises existantes s'installent-ils ? Quelle est l'évolution du nombre d'établissements ? Assiste-t-on à une spécialisation de l'activité économique ou au contraire à une diversification ?</p> <p>Quelle est l'évolution de l'emploi sur le territoire ? Les habitants du bassin de vie trouvent-ils un emploi sur le territoire (par genre) ?</p> <p>Quelle est l'évolution du chiffre d'affaire des entreprises du territoire (ou contribution économique territoriale versée) ? Quelle est l'évolution du revenu médian des actifs du territoire, de la distribution des revenus ?</p> <p>Quelle est l'évolution du taux de pauvreté (des inégalités) en centre-ville et dans le bassin de vie ?</p>
<b>Santé et vieillissement</b>	<p>Comment évolue l'accessibilité aux médecins généralistes et aux spécialistes dans le bassin de vie ? Comment évolue l'état de santé de la population ?</p> <p>Les personnes âgées bénéficient-elles d'un environnement plus favorable au maintien à domicile ?</p>
<b>Accès aux équipements et services</b>	<p>Les logements, commerces et locaux d'activité sont-ils bien raccordés au très haut débit ? A la fibre ?</p> <p>Quelle est la part de la population résidant dans un logement non raccordé au THD ? à la fibre ?</p> <p>La diversité des équipements de la gamme intermédiaire (sur les 36 listés par l'Insee<sup>4</sup>) augmente-t-elle ?</p> <p>Quelle est l'évolution de la satisfaction de la population du bassin de vie sur l'accessibilité physique et dématérialisée des services publics ?</p> <p>Le niveau d'équipement est-il suffisant pour améliorer la fonction de centralité dans le bassin de vie ?</p>
<b>Mobilités</b>	<p>Comment évoluent la distance et la durée de trajet domicile-travail des actifs du bassin de vie ? Le temps moyen d'accès à un panier-type d'équipements et de services ?</p> <p>Des linéaires de mobilité douce sont-ils créés (voies piétonnes et pistes cyclables) ? Quelle est l'évolution des modes doux dans les déplacements des habitants du bassin de vie ?</p> <p>Des moyens de transports en commun (au sens large) se développent-ils pour les habitants du bassin de vie ?</p> <p>Des équipements pour les véhicules électriques sont-ils disponibles ?</p>
<b>Economie circulaire</b>	<p>Des circuits courts en matière d'alimentation locale durable, de réemploi, de recyclage ont-ils été créés ?</p>
<b>Patrimoine et espaces publics</b>	<p>Quelle est l'évolution du nombre de bâtis en état d'abandon ou de ruine ?</p> <p>Comment évolue la fréquentation des espaces publics, par genre et âge ?</p>
<b>Ville et</b>	<p>Le programme contribue-t-il à un aménagement plus sobre ? La sobriété</p>

<sup>4</sup><https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568650?sommaire=3568656>

**communauté  
durables**

est le défi qui peut faciliter l'atténuation du changement climatique, elle peut se développer selon 2 axes principaux : la réduction des besoins et la réduction des consommations. Dans les 2 cas, elle concerne tant l'énergie, que les ressources naturelles et les ressources foncières.

Le programme contribue-t-il à davantage de résilience face à des événements exceptionnels ? Si la résilience vise à gérer au mieux en temps réel les chocs et les crises, elle passe surtout par l'adaptation des systèmes et de leur gouvernance afin de limiter les risques de survenance ou l'impact de nouveaux événements exceptionnels.

Le programme contribue-t-il à davantage d'inclusion sociale notamment en luttant contre toute ségrégation sociale ou fonctionnelle ? Vise-t-il à associer les citoyens aux décisions d'aménagement ?

Sur ces sujets, le référentiel Ecoquartier et la norme ISO37101 peuvent être utilement utilisés.